



# MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

REUNION PUBLIQUE

## PROCÈS-VERBAL de la Réunion du Conseil Municipal du Mardi 31 janvier 2023 à 19h30 en Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel GAUDE, Maire.

**Présents :** GAUDE Daniel, DURAND Georges, Naud Dominique, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, DECHENAUX Pascal, RAMIREZ Laetitia, DESTOMBES Pierre-Briec, THOMAS Magali, LE MEN Aurore, FOULU-MION Antoine, REVERDY Emmanuelle, CHOVEAU Roger

**Excusé :** AMMI Lionel a donné procuration à DESTOMBES Pierre-Briec.

**Secrétaire de séance :** Dominique NAUD

### Convocation du 24 janvier 2023

En Exercices 14  
Présents 13  
Votants 14  
Excusé 01  
Procuration 01

### Ordre du Jour

#### I COMMISSIONS COMMUNALES

##### Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

Résultat 2022

Compte-rendu des décisions du Maire

Délibération : paiement factures investissement 2023

Devenir atelier Mme Pellet/M. Jean-Claude Amieux, chemin Darefin :

Expertise barrière chemin Darefin

Bouclier tarifaire Electricité

Librairie Itinérante

##### Voirie

Georges DURAND

Travaux Stade : dossier subvention (cage et abris des joueurs)

Désignation correspondant incendie et secours

Aménagement sécurité rue du centre/Allée des Fougères

CAPI : plan de sauvegarde (DICRIM)

##### Bâtiments

Georges DURAND

Travaux :

Mairie : Isolation couloir

City stade : Rénovation

##### Ecole – Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Compte-rendu

Réunion avec l'Inspectrice académique

Devis : Acquisition matériel et prestataire Bièvre environnement

##### Urbanisme

Dominique NAUD

##### Permis de construire :

M.PEYZIEUX Kévin	Rue du Centre	maison individuelle	Accordé
M.BOURLILLON Pierre	Rue du Centre	maison individuelle	En cours
M.POUTROT Alexandre	Chemin Buissonnière	Extension, Piscine, Local vélo	En cours

## Recours sur permis de construire :

RAS

## Déclaration Préalable :

M. ARMANET Nicolas EARL les Platelles	Chemin des Brons	Tunnel Agricole	Accordé
M.GOY Gérard	Rue du Centre	Garage ouvert	Accordé
Mme PERRIER Caroline	Chemin du Sibuet	Abri de jardin	Accordé

**Animation Culture Lien avec les Associations** **Lionel GOY Pascal DECHENAUX**

## **Informations - communication interne**

**Dominique NAUD**

Info Castel

Site internet : mise en ligne d'informations

Castelvilanois 2023

## **II STRUCTURES INTER-COMMUNALES**

### **SYNDICAT DES EAUX**

**Georges DURAND**

Compte-rendu réunion : Election nouveau Président et Vice-Président

### **SMND**

**Georges DURAND**

Compte-rendu réunions

### **EPAGE (SMABB)**

**Roger CHOVEAU**

Compte-rendu réunions

### **TE 38 Territoire d'Energie Isère**

**Lionel GOY**

Compte-rendu réunions

### **CAPI**

**Daniel GAUDE**

**Bureau, Conseil Communautaire et Commissions : compte-rendu des réunions**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2022 est arrêté.**

## **I COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Administration générale et Finances**

**Daniel GAUDE et Lionel GOY**

**Résultat 2022 : M. Le Maire présente les résultats du Budget principal :**

#### **I) FONCTIONNEMENT**

RECETTES 487 597,92 €

DEPENSES 351 990,47 €

Résultat 2022 + 135 607,45 €

Report 2021 + 98 004,68 €

**Résultat Clôture + 233 612,13 €**

#### **II) INVESTISSEMENT**

RECETTES 235 190,40 €

DEPENSES 252 421,12 €

Résultat 2022 - 17 230,72 €

Report 2021 + 46 110,77 €

**Résultat Clôture + 28 880,05 €**

#### **III) RESULTAT**

Résultat de Fonctionnement 233 612,13 €

Résultat d'Investissement 28 880,05 €

**Résultat Total 2022 + 262 492,18 €**

**Délibération N°001-2023 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2023 (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M Daniel GAUDE, Maire explique que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget 2023 avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2022.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2023 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Chapitres	Crédits ouverts en 2022 hors restes à réaliser	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT	Proposition du Maire
21	142 622,21 €	35 655,55 €	35 655,55 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'ouvrir les crédits suivant la proposition de M. le Maire. Ces prévisions seront reprises à minima au budget primitif 2023 en sus des restes à réaliser.

**Devenir atelier Mme Pellet/M. Jean-Claude Amieux, chemin Darefin :**

**Délibération N°002-2023 : Nomination d'un expert pour évaluer l'état du bâtiment de Mme Pellet et M. Jean-Claude Amieux chemin Darefin.**

M. le Maire rappelle qu'un courrier de mise en demeure a été transmis à Mme Pellet et M. Jean-Claude Amieux concernant leur atelier situé chemin Darefin, suite à son état de salubrité.

Une décision doit être prise pour une mise en sécurité (risque d'éboulement sur la voirie).

M. le Maire propose soit l'acquisition à un prix raisonnable du bâtiment soit une expertise judiciaire pour constat et préconisations.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE de faire la demande auprès du Tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu pour la nomination d'un expert pour expertise du bâtiment, situé chemin Darefin cadastré section C n°476.**

**AUTORISE M. le Maire à débiter une négociation pour une acquisition éventuelle de leur bien immobilier, situé chemin Darefin cadastré section C n° 474, 476 et 21.**

**Expertise barrière chemin Darefin :** l'Assurance à demander une expertise sur le lieu de l'accident, le jeudi 09 février à 14h en présence de toutes les parties.

**Bouclier tarifaire Electricité :** M. le Maire informe que la loi de finances pour 2023 prévoit plusieurs dispositifs d'aides aux collectivités locales dans le contexte de hausse des coûts de l'énergie.

Pour bénéficier des deux premiers (bouclier tarifaire et amortisseur électricité), dont le fonctionnement a été précisé dans le décret n° 2022-1774 du 31/12/2022, les collectivités éligibles doivent transmettre, au plus vite, et **avant le 31 mars prochain**, une attestation d'éligibilité.

## **Délibération n°003-2023 : Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social.**

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement, ...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 DU Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, rappellent les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en enregistrement.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que la commune de Châteauvilain réalisera l'enregistrement dans le SNE des demandes de logement social déposées sur sa commune.

Il explique que cette convention sera co-signée par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, conformément aux exigences du Préfet, puisque cette convention se doit d'être en accord avec l'organisation intercommunale relative à l'accueil des demandeurs de logement social.

**Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ADOpte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE.**

**AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

**Librairie Itinérante :** M. le Maire informe de la réception d'une demande de stationnement place de la mairie d'une librairie itinérante. Le stationnement pourra avoir lieu sur le parking impasse de l'Etang.

**Subvention Commune :**

## **Délibération n°004-2023 : Participation Centres Aérés ou Centres de vacances pour l'année 2023**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation est allouée en faveur des enfants de la commune de 4 à 16 ans, placés dans des centres aérés ou centre de vacances.

Celle-ci est de 4 € par jour pour une durée de 15 jours par an et par enfants.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de cette participation pour l'année 2023.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE** la participation de la commune comme décrite ci-dessus.

**Demande extérieure de Subvention :** M. le Maire informe le CM de la réception d'une demande de subvention du Club de rugby de Succieu suite à l'inscription d'enfants de notre commune.

Après discussion, le CM vote à 13 voix contre et 1 voix pour : le refus d'attribution d'une Subvention à cette association. Cela ne serait pas équitable vis-à-vis des autres associations extérieures à la Commune.

**Associations :** Madame Blanc-Voutier, conseillère départementale du canton de Bourgoin-Jallieu informe de la possibilité de percevoir une subvention pour une ou plusieurs associations dans le cadre « Initiatives locales ». M. Lionel Goy se charge d'informer les associations du village et de présenter les projets susceptibles de percevoir cette subvention.

**Voirie**

**Georges DURAND**

**Stade :**

## **Délibération n°005-2023 : Demande de « Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) »**

**Installation de 3 abris de touche.**

Vu le rapport de la Commission régionale des terrains et installations sportives de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ;

M. Le Maire propose au Conseil Municipal

- **le changement** de 3 installations « Abris de touche » pour un montant de 5 944,86 € H.T conformément au devis de l'entreprise Playgones.

- **de solliciter** le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 2 900 € ;

**Plan de Financement :**

Autofinancement	3 044,86 €
Subvention FAFA	2 900,00 €
	<hr/>
Coût TOTAL H.T	5 944,86 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE le remplacement et l'installation de 3 abris de touche ;**

**SOLLICITE le Fonds d'Aide au Football « FAFA »**

**ACQUIEST le Plan de Financement comme présenté ci-dessus.**

**Désignation correspondant incendie et secours :** M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de M. le Préfet visant à rappeler la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs -pompiers professionnels dite Loi Matras, qui impose à toutes les communes de nommer parmi les membres du Conseil Municipal (ou adjoints) un Correspondant Incendie et Secours.

**M. le Maire propose de nommer M. Georges Durand, 1<sup>er</sup> adjoint. Suite à son accord un arrêté de désignation sera pris.**

**Aménagement sécurité rue du centre/Allée des Fougères :** Suite à une réunion avec les représentants du service voirie de CAPI, un projet d'alternat et de trottoir est à l'étude pour sécuriser l'intersection de la RD56A avec l'allée des Fougères. Accord du CM.

**Chemin Darefin :** La demande de M. Danthon, pour la mise en place de barrière devant chez lui en vue de sécuriser son mur suite à la dégradation de celui-ci par un camion, va être examinée.

**CAPI : plan de sauvegarde (DICRIM) :** Le DICRIM est un document qui est en cours d'élaboration avec la CAPI et qui sera stocker en mairie et communiquer aux habitants en vue de transmettre les consignes d'urgences suite à un évènement exceptionnel (tremblement terre, inondation etc.). La Capi demande l'autorisation pour la réalisation de ce document. Le CM donne son accord

**Eclairage Public :** Après concertation avec les services de la CAPI, M. le Maire propose d'étendre la plage horaire de l'extinction de l'éclairage public, soit de 23h30 à 5h30 sauf vendredi et samedi. Accord du CM  
Une Délibération sera prise.

**Bâtiments**

**Georges DURAND**

**Mairie : Isolation couloir :** Un devis a été demandé à l'entreprise Chris Services, coût 3 050 € H.T. soit 3 660 € TTC. Création d'une cloison isolation laine de verre, reprise nez marche et pose d'une porte. Le CM valide le devis.

**City stade :** Le contrôle annuel des installations fait apparaitre l'urgence de remplacer les éléments défectueux (panneaux de basket et filets). M. le Maire propose de valider le devis de l'entreprise Agorespace. Accord du CM.

**Economie d'énergie :** Un devis va être demandé pour le remplacement des radiateurs énergivores ainsi que les éclairages.

**Ecole – Cantine - Garderie**

**Séverine WARGNIER**

**Infos Générales :**

Projet AMACO avec PLEAC a débuté : Appréhender la matière sable toucher, ressentir, s'exprimer et apprécier.

Classe de CP à CE1 : un projet écosystème a été initié. Il s'agit de valider des défis pour protéger notre planète. Ex : Comprendre qu'elles sont les matières premières qui servent à fabriquer des petits objets

électriques et électroniques (sèche-cheveux, manette, aspirateur, guitare électrique). Tous les 1000 défis validés, une mission d'électrification dans un pays en voie de développement, réalisée par l'ONG électriciens sans Frontières est financée.

Sortie spectacle CAPI pour CM1 et CM2 au théâtre du Vellein.

Cycle Piscine : 2 séances et arrêt du cycle en raison d'un problème technique *causant un dysfonctionnement de la centrale de traitement d'air*". A voir pour une reprise après les congés.

Bibliothèque et gymnase : Le 1<sup>er</sup> cycle se termine jeudi 2 Février pour un groupe. 2<sup>ème</sup> cycle de 5 séances pour un deuxième groupe à la rentrée de février.

### **Territoires Numériques Educatifs :**

Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> programme d'investissement d'avenir, l'Etat lance une stratégie d'accélération "enseignement et numérique" et propose le projet Territoires Numériques Educatifs (TNE). Le Département de l'Isère, en partenariat avec l'Education nationale et la Banque des Territoires, s'est engagé dans cette expérimentation de 3 ans afin de mettre en œuvre la continuité pédagogique et réduire la fracture numérique sur son territoire.

L'Appel à Manifestation d'intérêt doit être renvoyé le 17 février au plus tard. Le dossier a été transmis à l'équipe pédagogique.

### **Equipe Périscolaire :**

Réunion plénière avec les 5 agents le vendredi 6 janvier 2023 : point sur EPI, PAI, organisation, matériel, formations.

Dylan Frizon : BAFA session pratique : 1 semaine en périscolaire avec Léo Lagrange le mercredi après-midi, 2 semaines sur congés de février avec centre de Loisirs de Torchefelon.

Sylvie Bonnet: formation SST le 13 et 14 mars (prévoir remplacement)

Anaïs Guillaud : Concernant le BAFD, le délai est trop court pour cette fin d'année et la priorité d'Anaïs reste le concours d'ATSEM.

Rendez-vous le jeudi 9 Février avec Jérôme Houlette pour discuter du cadre réglementaire du mercredi matin (prolongation dérogation poste Direction ?).

Mi-Janvier, arrêt maladie de Sylvie Bonnet 6 jours : Remplacements avec Anaïs, Dylan, George le matin, Sandra le midi pour les 2 jours

Lundi, mardi : Prestataire OSEZ pour pallier le manque en cantine.

### **Acquisition de matériel et prestataire :**

- Demande de devis auprès du fournisseur Lacoste pour l'achat de 2 lits superposés supplémentaires dans la salle de sieste pour 1061,59 euros.
- Devis pour un intervenant de Bièvre Liers environnement dans le cadre de l'accueil Périscolaire du mercredi matin : 949 euros pour 5 mercredis matins. David Roudet, animateur proposera des activités en lien avec l'environnement, le recyclage ... une communication a été faite auprès des familles via Cantine de France afin de promouvoir cette nouvelle activité.

**Réunion avec l'Inspectrice académique** de Bourgoin-Jallieu 1 : Mme Laurence FEUNTUN, IEN de BJ1 a informé M. le Maire quand raison de la diminution des effectifs scolaires, la 4<sup>ème</sup> classe ne sera pas reconduite à la rentrée prochaine

**Divers** : Présence du Food truck animation gaufre le 8 janvier.

## **Urbanisme**

**Dominique NAUD**

### **Permis de construire :**

M.PEYZIEUX Kévin	Rue du Centre	maison individuelle	Accordé
M.BOURRILLON Pierre	Rue du Centre	maison individuelle	En cours
M.POUTROT Alexandre	Chemin Buissonnière	Extension, Piscine, Local vélo	En cours

### **Recours sur permis de construire :**

RAS

### **Déclaration Préalable :**

M. ARMANET Nicolas EARL les Platelles	Chemin des Brons	Tunnel Agricole	Accordé
M.GOY Gérard	Rue du Centre	Garage ouvert	Accordé
Mme PERRIER Caroline	Chemin du Sibuet	Abri de jardin	Accordé

**Divers :** Mme/M. Brenders suite à leur permis de construire en cours, sollicite le raccordement du trop-plein de leur cuve eaux pluviales au réseau. La commune a transmis cette demande au service des eaux de CAPI qui sont gestionnaire de ce réseau sur notre commune.

### **Animation Culture Lien avec les Associations**

**Lionel GOY Pascal DECHENAU**

RAS

### **Informations - communication interne**

**Dominique NAUD**

Info Castel : elle sera distribuée en même temps que Ici l'agglo.

Site internet : mise en ligne d'informations

Castelvilanois 2023 : la commission se réunira ce mercredi 01/02 pour une relecture de l'ébauche.

A ce jour, la participation des annonceurs s'élève à 1375 €.

## **II STRUCTURES INTER-COMMUNALES**

### **SYNDICAT DES EAUX**

**Georges DURAND**

**Compte-rendu réunion :** Election d'un Président et Vice-Président suite à la démission de M. Gérard MATHAN et M. DUPUIS : Sont élus M. Guillaume VIAL, Maire de Succieu, Président et M. Frédéric BERNARD, adjoint à St Didier de Bizonnes, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

### **SMND**

**Georges DURAND**

**Journée Environnement :** M. Pierre-Briec Destombes propose de faire perdurer et d'organiser une journée de l'environnement. Accord du CM.

La date est fixée au samedi 18 mars pour la commune, et au 17 mars avec l'école.

### **EPAGE (SMABB)**

**Roger CHOVEAU**

Compte-rendu des réunions disponible sur internet.

### **TE 38 Territoire d'Energie Isère**

**Lionel GOY**

Compte-rendu des réunions disponible sur internet.

### **CAPI**

**Daniel GAUDE**

**Bureau, Conseil Communautaire et Commissions :** compte-rendu des réunions

### **QUESTIONS DIVERSES**

La réunion de la Commission finance pour l'élaboration du budget principal aura lieu le 14 mars à 19h. Prochaine réunion du CM le 21 mars à 19H30.

Fin de la séance à 22h

**Le Maire,**

**Daniel GAUDE**